Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260930-DCM2026_6_6B-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre.
Procurations : ARNAUD Véronique à GUMEZ Hervé, RIOU Marie-Pierre à FAUCHARD Maïwenn.
Absents : GALL Jean-Luc, LOUARN Thomas.
Secrétaire de séance : GARNAUD Cédric.

N° 2026-6-6 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SDEF POUR EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LUZEOC

M. Michel LE SONN présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Luzéoc - Coordination Enedis HTAS pour 2026.

Suite à délibération du conseil municipal du 27/07/2026, la commune et le SDEF avaient signé une convention financière en date du 08/09/2026 pour acter cette opération.
Or, une actualisation des prix ainsi qu'une distinction des opérations pour la partie étude et la partie travaux doivent être réalisées.
En effet, les études seront effectuées sur la base du marché « *Etudes et travaux sur les réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques* » du SDEF et les travaux sur le marché subséquent « *Travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques – diverses rues – Commune de Telgruc* ».
Une erreur de calcul sur le montant de la participation du SDEF pour les travaux sur l'éclairage public doit également être corrigée (la participation du SDEF pour cette opération n'est pas de 80 405,00 € mais bien de 37 000,00 €).

Le tableau financier initial est donc modifié.
En effet, le montant total HT des travaux n'est plus de 675 792,12 € HT mais de 665 651,00 € HT. La participation communale n'est donc plus évaluée à 170 256,50 € mais à 203 902,01 €.
L'augmentation du coût de la participation communale étant importante, il y a lieu de voter une nouvelle délibération pour autoriser la signature d'un avenant à la convention financière.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260930-DCM2026_6_6B-DE

TELGRUC SUR MER

intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement - Etude	9 111,00 € HT
- ELECTRIFICATION Effacement - Etude	21 153,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A - Etude	7 595,00 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement - Travaux	129 242,00 € HT
- ELECTRIFICATION Effacement - Travaux	369 413,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A - Travaux	129 137,00 € HT
Soit un total de	665 651,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 461 748,99 €

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement - Etude	9 111,00 € HT
- ELECTRIFICATION Effacement - Etude	0,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A - Etude	5 696,25 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement - Travaux	92 242,00 € HT
- ELECTRIFICATION Effacement - Travaux	0,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A - Travaux	96 852,76 € HT
Soit un total de	203 902,01 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
Le montant de la participation de la commune aux études et travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève, au total, à 102 549,01 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Luzéoc - Coordination Enedis HTAS.
- ACCEPTE le plan de financement proposé par Madame la Maire et le versement de la participation communale maintenant estimée à 203 902,01 €
- AUTORISE la Maire à signer l'avenant à la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels futurs avenants.

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.